



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



24136246

Déposé / Reçu le

12 SEP. 2024

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0452 299 023

Nom

(en entier) : FOUNDATION AstraZeneca

(en abrégé) :

Forme légale : Fondation d'utilité publique

Adresse complète du siège : Alfons Gossetlaan 40, boîte 201, 1702 Dilbeek (Groot-Bijgaarden)

Objet de l'acte : Démission d'un administrateur

Extrait des résolutions écrites unanimes du conseil d'administration du 8 juillet 2024:

"[...]"

1. Le conseil d'administration a pris acte de la démission de Mme Keira Driansky, née le [...] en [...], domiciliée à [...], en tant qu'administratrice de la Fondation, fonction à laquelle elle a été nommée par procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 26 juillet 2022 et dont un extrait a été publié aux Annexes du Moniteur belge du 8 mars 2023 sous le numéro 23033528, et ce avec effet au 30 avril 2024. [...]

Le conseil d'administration confirme que tous les pouvoirs accordés à Mme Keira Driansky en qualité d'administratrice sont révoqués avec effet au 30 avril 2024.

[...]"

3. Le conseil d'administration décide de donner procuration à Maître Louisa Vandepitte, Maître Lauren De Brauwer et/ou à tout autre avocat du cabinet d'avocats NautaDutilh SRL, situé à 1000 Bruxelles, Chaussée de La Hulpe 120, chacun agissant seul et avec l'autorisation de subdéléguer ses pouvoirs, afin de procéder à toute formalité généralement nécessaire ou utile relative aux résolutions susmentionnées de la Fondation en ce compris le pouvoir de signer et de déposer la demande de modification de l'inscription de la Fondation auprès des services de la Banque-Carrefour des Entreprises, de déposer tout document au greffe compétent et de procéder aux formalités nécessaires à la publication des décisions de la Fondation aux Annexes du Moniteur belge. A ces fins, le mandataire pourra au nom de la Fondation, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

[...]"

Lauren De Brauwer
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/09/2024 - Annexes du Moniteur belge